

LUOTHEQUE « JEU JOUE » DE DISTRÉ



Le jeu est un moment privilégié de détente qui permet de communiquer, de faire connaissance, de créer une relation. Par le jeu et le jouet, l'enfant intègre les valeurs et les règles sociales.

Le jeu se définit comme un lien social intergénérationnel, familial ou un lien entre voisins.



REGLE DU JEU

La ludothèque est un lieu de convivialité et de collectivité où quelques règles sont à observer pour le bien-être de tous : rangement des jeux sur place, maintien de la propreté des locaux, bon comportement des enfants accompagnés ou non (la ludothèque n'est ni une garderie, ni un centre de loisirs.)

- Tout enfant non accompagné perturbant le bon déroulement de la permanence se verra refuser, à l'avenir, l'accès à la ludothèque en l'absence d'un adulte.
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable, que ce soit pour le jeu sur place ou pour l'emprunt d'un jeu.
- Les enfants de 10 ans et plus non accompagnés d'un adulte peuvent jouer sur place et emprunter des jeux, mais restent sous la responsabilité de leurs parents. A cet effet, une décharge devra être signée par les parents au moment de l'adhésion.

Inscription

L'adhésion est effectuée après présentation :

- D'un justificatif de domicile
- De l'agrément pour les assistantes maternelles

L'adhésion permet d'avoir accès aux jeux à leur disposition dans le local, durant les heures d'ouverture.

L'emprunt de jeu ou jouet se fait pour une période de quinze jours.

Il est nécessaire d'être adhérent pour jouer sur place.

Le tarif de l'adhésion est fixé annuellement et s'applique à toute personne selon sa catégorie et son lieu de résidence.

- Adhésion familiale (pour le public)
- Adhésion collectivité (crèche, école, centre de loisir, foyer des jeunes)
- Adhésion Assistante Maternelle (fournir un justificatif)

La fiche règlement sera signée par un adulte responsable attestant que la « règle du jeu » est acceptée par tous les membres inscrits.

La ludothèque se réserve le droit d'exclure tout adhérent qui ne respecterait pas la « règle du jeu ».

Emprunt de jeux

Chaque adhérent peut emprunter 3 jeux pour une période de 15 jours. Au delà de 15 jours, tout retard équivaut à un nouveau prêt facturé automatiquement au tarif en vigueur.

Au 32^{ème} jour le jeu sera alors facturé en fonction de sa valeur d'achat à l'emprunteur.

Pour les collectivités : prêt de 6 jeux pour une durée de 15 jours renouvelable.

Une caution pourra être demandée pour certains jeux.



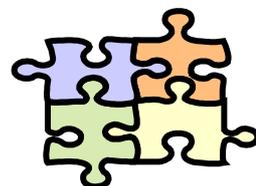
Case départ

La vérification des jeux s'effectue en présence de l'emprunteur à partir de l'inventaire figurant sur le jeu.



Arrivée

- Les jeux doivent être rapportés complets, propres et en bon état. Tous les jeux sont vérifiés à la réception.
- Si une pièce est égarée, elle sera facturée 1euro le jour de la restitution du jeu. Cette somme sera rendue si la pièce est restituée.
- Tout jeu abîmé doit être signalé. Ce jeu sera remplacé par l'emprunteur ou réparé par nos soins. Un dédommagement sera réclamé.
- Aucune réparation ne doit être effectuée sur les jeux par l'emprunteur.
- La ludothèque n'est en aucun cas responsable des conséquences dommageables et accidents pouvant survenir avec les jeux empruntés.
- Les consommables sont à la charge des adhérents (piles, papiers, craies.....).



Jeu sur place

- Tout enfant de moins de 10 ans doit être accompagné d'un adulte.
- Les mineurs sont sous la responsabilité de l'adulte référent ayant signé le règlement.
- Le temps de jeu sur place doit être adapté selon l'âge et les possibilités de l'enfant.
- Pour une bonne utilisation de l'espace ludique, il est demandé aux utilisateurs d'être vigilants au rangement des jeux et des jouets, en vérifiant leur composition.
- Certains jeux sont destinés à rester à la ludothèque et ne peuvent être empruntés.
- Il est interdit de manger, de boire et de fumer à la ludothèque.
- Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout moment en tout ou partie, afin d'en améliorer le fonctionnement.

Horaires d'ouverture

Mercredi

15h00 à 17h00

Samedi

10h00 à 12h00

Tarifs

Adhésion familiale : (adhésion annuelle)

- Habitants de la commune 12 €
- Autres communes 15 €

Adhésion assistante maternelle : (adhésion annuelle) 10 €

Adhésion collectivité (adhésion annuelle) 15 € ou forfait 100 €

Associations, écoles, foyer des jeunes

Locations de jeux

1 € par jeu emprunté

Cartes de jeux

8 € les 10 jeux en cartes prépayées

16 € les 20 jeux en cartes prépayées

35 € les 50 jeux en cartes prépayées